



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2007

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

PROP/INDIVIS 4101 269313 * C

MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS 269315

DÉPARTEMENT : 910 ESSONNE

COMMUNE : 114 A BRUNOY

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Alcôtes bâties

Alcôtes non bâties

Coteaux non bâties

2

Base Erat
Base communalité

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2006	16,43%	0,571%	0,583%	8,97%	1,27%	%	%	7,68%
Taux 2007	16,43%	0,608%	0,583%	8,97%	1,27%	%	0,165%	7,95%
Adresse	3B IMP DE BRIE							
Base	1810	1810	1810	1810	1810		1810	1810
Cotisation	297	11	11	162	23		3	144
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2006	292	10	10	159	23			137
2007	297	11	11	162	23		3	144
	+1,71%	+10,00%	+10,00%	+1,89%	0%	%	- %	+5,11%

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Chambre d'agriculture
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2007	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Cotisations 2006							
2007							
	%	%	%	%	%	%	%

	Base du forfait forestier ①	Majoration base ter. const. ②	Caisse d'assurance accidents agricole
			x

Montant de votre impôt

Montant de votre impôt

Montant de votre impôt

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 910 4101 111

CDIF CORBEIL I

SECT 1ER SECTEUR
75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tel. : 01 60 90 51 11

Mel. : cdif.corbeil-1@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15
ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

N° de propriétaire : 114 R01348 U

Réf. adm. : 910 51 022 005 114 A E W

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 07 91 4053410 50

Tel. : 01 60 46 03 03 Mel. : t091005@cp.finances.gouv.fr

Accueil : 9H/16H TLJ SAUF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. BRUNOY
26 ROND POINT DU DONJON
91805 BRUNOY CEDEX
WE G4 F0 18084 100907 66

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Établi le : 08-08-2007

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2007

Montant de votre impôt 703,00

Somme à payer

703,00

Date limite de paiement

15-10-2007

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr,
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0450139



91005
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
07 91 4053410 50



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

payées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2007

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

PROP/INDIVIS 4321 191831 * C

MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS 191832

DÉPARTEMENT : 350 ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE : 228 A PLEURTUIT

DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Taux 2006	13,23 %	%	%	9,27 %	2,97 %	%	%	%	
Taux 2007	13,43 %	%	%	9,27 %	2,97 %	%	%	%	
Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER							15,15 %	
Base	689			689	689		689		
Cotisation	93			64	20		104	281	
Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER							15,15 %	
Base	34			34	34		34		
Cotisation	5			3	1		5	14	
Cotisations 2006	93			66	21		111		
2007	98			67	21		109		
	+5,38 %	%	%	+1,52 %	0 %	%	-1,80 %		

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Chambre d'agriculture
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2007	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Cotisations 2006							
2007							
	%	%	%	%	%	%	%

Dégrements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ②	Majoration base terr. const. ②	Caisse d'assurance accidents agricole
			x

Frans de gestion de la fiscalité directe locale ③

Dégrement pour impôt de solidarité ④

Dégrement 3A - Etat ⑤

Opération ⑥

Montant de votre impôt

318

23

RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre
des impôts (voir au verso)

entre des impôts : 350 4321

DIF SAINT-MALO
OTEL DES IMPOTS

1 RUE HENRI LEMARIE

5414 ST MALO CEDEX

tél. : 02 99 20 80 99

élect. : cdif.saint-malo@dgi.finances.gouv.fr

accueil : LUNDI A VENDREDI 8H30-12H ET
13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

n° de propriétaire : 228 R00533 N

éf. adm. : 350 52 023 044 228 A P X

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 07 35 4243574 91

Tél. : 02 99 46 10 06

Mél. : t035044@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 9H-12H/13H30-16H30(16H VEN)

Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. DINARD

RUE WINSTON CHURCHILL BP 90305
35803 DINARD CEDEX

RE G4 F2 10884 110907 40

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal
et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à
l'ensemble de vos données fiscales.

vous ne plus avoir à y penser !
voisissez le prélèvement annuel
sur vos impôts locaux.

Établi le : 10-08-2007

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2007

Montant de votre impôt :

318,00

Somme à payer

318,00

Date limite de paiement

15-10-2007

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr,
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre
trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite
de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date
limite de paiement,
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit
pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pontillé

5F0684823

35044

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
07 35 4243574 91

